A painting of a man with a shocked, screaming expression, with his hands on his cheeks. He is set against a background of rolling hills and a winding road, rendered in a style reminiscent of Edvard Munch's 'The Scream'.

AU SECOURS !

Toujours secourir,
jamais “aider” à mourir !

SOMMAIRE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE	P. 3
POURQUOI CE CRI ?	P. 4
QUE DIT CE CRI ?	P. 6
QUELLE FORME PREND CE CRI ?	P. 7
UN CRI POUR DÉCONSTRUIRE LES IDÉES REÇUES SUR LA FIN DE VIE	P. 9
UN CRI QUI INVITE À AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ QUI PREND SOIN DES PLUS VULNÉRABLES	P. 12
À PROPOS D'ALLIANCE VITA	P. 13

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUICIDE : TOUJOURS SECOURIR, JAMAIS « AIDER » À MOURIR !

D'ici la fin de l'année, le gouvernement veut présenter un projet de loi qui viserait à légaliser le suicide assisté. Le samedi 2 décembre, Alliance VITA fait retentir dans toute la France un cri de protestation contre la légalisation du suicide assisté.

Dans une cinquantaine de villes en France, des **milliers de personnes portant un masque** et encadrant leur visage de leurs deux mains, représentent le célèbre « *Cri* » peint par **Edvard Munch** en 1893. Tout suicide est un drame qui frappe de nombreuses personnes et qui **met en échec la société**. La prévention du suicide est par principe universelle. Légaliser le suicide assisté revient à désigner des personnes comme éligibles au suicide et à saper toute politique de prévention du suicide.

FACE À CE PROJET DE LOI DANGEREUX, CINQ CRIS S'ÉLÈVENT PARTOUT EN FRANCE

UN CRI D'EFFROI

à l'idée que les **personnes les plus fragiles** soient ainsi **exclues** de la prévention du suicide comme si leur vie ne valait plus la peine d'être vécue.

UN CRI DE COLÈRE

avec les **personnes déjà douloureusement endeuillées** par le suicide d'un proche et qui savent et endurent la violence de ce drame.

UN CRI DE RÉVOLTE

devant l'implication exigée de **soignants** pour valider les demandes, fournir les produits létaux et participer à leur administration.

UN CRI DE MISE EN GARDE

sur le risque d'avoir un **poison mortel** à domicile.

UN CRI D'ALERTE

face à **l'impact** de la légalisation du suicide assisté sur les personnes souffrant de dépression.

Alors que le système de santé connaît une crise majeure qui affecte tous les Français, alors qu'on attend toujours une loi grand âge qui prenne en compte le vieillissement de la population, comment comprendre cet agenda qui prévoit la présentation d'un projet de loi avant la fin de l'année ?

ALLIANCE VITA INVITE À AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ QUI PREND SOIN DES PLUS VULNÉRABLES :

- en **réaffirmant le refus de l'euthanasie et du suicide assisté** comme de l'acharnement thérapeutique ;
- en **demandant que l'accès aux soins palliatifs** soit garanti sur tout le territoire.

POURQUOI CE CRI ?

Un an après l'avis controversé du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) ouvrant la voie à une "aide active à mourir", le gouvernement s'apprête à présenter un projet de loi fin de vie avalisant l'euthanasie ou le suicide assisté.

Pendant un an, cette question de la fin de vie a fait l'objet d'un débat voulu par le président de la République : **convention citoyenne**, mission d'évaluation de la loi Claeys-Leonetti par l'Assemblée nationale, mission d'information du Sénat sur la fin de vie, rapport de la Cour des Comptes sur les soins palliatifs, consultations d'acteurs (soignants, associations etc...). Autant de travaux censés nourrir un « débat apaisé »...

En réalité, le cadre, tel qu'il était posé, a d'emblée montré que les discussions menaient inexorablement à la levée de l'interdit de tuer.

Des voix se sont élevées pour contester cette perspective :

- 8 membres du CCNE ont émis des réserves à l'avis sur la fin de vie
- 13 organisations professionnelles représentant **800 000 soignants** ont publié en février un texte affirmant que « **L'euthanasie et le suicide assisté ne peuvent pas être considérés comme des soins** ».



Très récemment, **des députés de tous bords** ont, quant à eux, appelé « **à dissocier aide à mourir et soins palliatifs** ». Car le scandale dénoncé par tous les acteurs, c'est l'insuffisance des soins palliatifs dont le droit d'accès est pourtant en principe garanti depuis la loi de 1999.

C'est dans un contexte économique, social et sanitaire compliqué et incertain, marqué par un système de santé en crise globale et par l'insuffisante prise en compte du vieillissement de la population, que la ministre Agnès Firmin-Le Bodo a laissé entendre que la voie française de la fin de vie pourrait prendre la forme d'une assistance au suicide.

Alors que le drame du suicide endeuille tant de nos contemporains et que sa prévention en mobilise tant d'autres, avons-nous le droit d'exclure certaines catégories de patients de sa prévention, jusqu'ici universelle ?

L'INCOMPATIBILITÉ DU SUICIDE ASSISTÉ AVEC LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU SUICIDE.

La France compte près de 9 000 décès par suicide chaque année - soit un des taux les plus élevés d'Europe (13.4 pour 100 000 habitants en 2017, au-dessus de la moyenne des pays européens). Et les tentatives de suicide entraînent 100 000 hospitalisations et environ 200 000 passages aux urgences par an.¹

En 2014, dans une tribune co-signée avec Philippe Pozzo di Borgo et Tugdual Derville, le professeur de psychiatrie Jean-Louis Terra, spécialiste du suicide, s'inquiétait que l'**expression « suicide assisté » remette « en cause tout le travail des acteurs de la prévention du suicide.** » Tous trois insistaient : « La mobilisation contre la souffrance, physique et psychique, ne doit pas être freinée par une ambiguïté au plus haut niveau de l'État. »

En septembre 2023, le Pr Michel Debout, psychiatre et membre de l'Observatoire national du suicide, rappelait aussi² : « Il faut faire attention aux signaux que l'on envoie aux personnes qui souffrent au point de ne pas supporter le jour d'après. La prévention consiste à prendre en compte cette souffrance avant le passage à l'acte. **Avec une loi qui autorise le suicide assisté, on prend le risque que certaines personnes en souffrance l'envisagent comme une issue.** »

La phase de la « crise suicidaire » passe souvent inaperçue. Ce qui peut alors encore retenir à la vie est le message constant porté par la société, notamment parce qu'elle secourt et tente de les sauver : **aucune vie ne mérite d'être considérée comme vaine, inutile et sans valeur.**

C'est pourquoi légaliser le suicide assisté menace directement la politique de prévention du suicide. Le recours à l'**expression « mort choisie »** ne saurait masquer la réalité, c'est-à-dire le drame que représente tout suicide pour la société.



¹ Observatoire National du Suicide, 5^e rapport, Septembre 2022

² cf : article du Figaro du 11/09/2023

QUE DIT CE CRI ?

« Au secours ! Toujours secourir, jamais “aider” à mourir. »
Légaliser l’assistance au suicide ruinerait sa prévention.

Le **suicide assisté** est l’acte par lequel une personne provoque elle-même sa mort au moyen d’un produit ou d’un dispositif qui ont été mis à sa disposition dans ce but.

TOUT SUICIDE EST UN DRAME ET UN ÉCHEC POUR LA SOCIÉTÉ :

★ UN DRAME

Parce qu’un suicide concerne toute l’humanité ; il marque très douloureusement sept personnes en moyenne dans l’entourage de celui qui a mis fin à ses jours.

★ UN ÉCHEC

Parce qu’il pourrait en être autrement : le suicide n’est pas une fatalité comme le rappellent les professionnels de la prévention et tous ceux qui, après une tentative, reprennent goût à la vie.

Le cri des personnes en détresse exprime :

- ➔ Un cri de **désespoir**
- ➔ Un cri de **souffrance** (souffrance qui éteint largement leur prétendue « liberté »)
- ➔ Un cri d'**appel à l'aide** et à l’accompagnement
- ➔ Un cri d'**appel à la solidarité**

Face à la souffrance de l’un de ses membres, comment la société veut-elle réagir ? Devons-nous céder au désespoir de l’autre et l’y abandonner ou essayer de l’entendre et le soulager ?

Au cri des personnes désespérées répondent les cris de la société et de nous tous qui refusons de les abandonner à leur désespoir.

FACE À CE PROJET DE LOI, NOS CRIS S’ÉLÈVENT :

UN CRI D’EFFROI

à l’idée que les **personnes les plus fragiles** soient ainsi **exclues** de la prévention du suicide comme si leur vie ne valait plus la peine d’être vécue.

UN CRI DE COLÈRE

avec les **personnes déjà douloureusement endeuillées** par le suicide d’un proche et qui savent et endurent la violence de ce drame.

UN CRI DE RÉVOLTE

devant l’implication exigée de **soignants** pour valider les demandes, fournir les produits létaux et participer à leur administration.

UN CRI DE MISE EN GARDE

sur le risque d’avoir un **poison mortel** à domicile.

UN CRI D’ALERTE

face à l’**impact** de la légalisation du suicide assisté sur les personnes souffrant de dépression.



QUELLE FORME PREND CE CRI ?

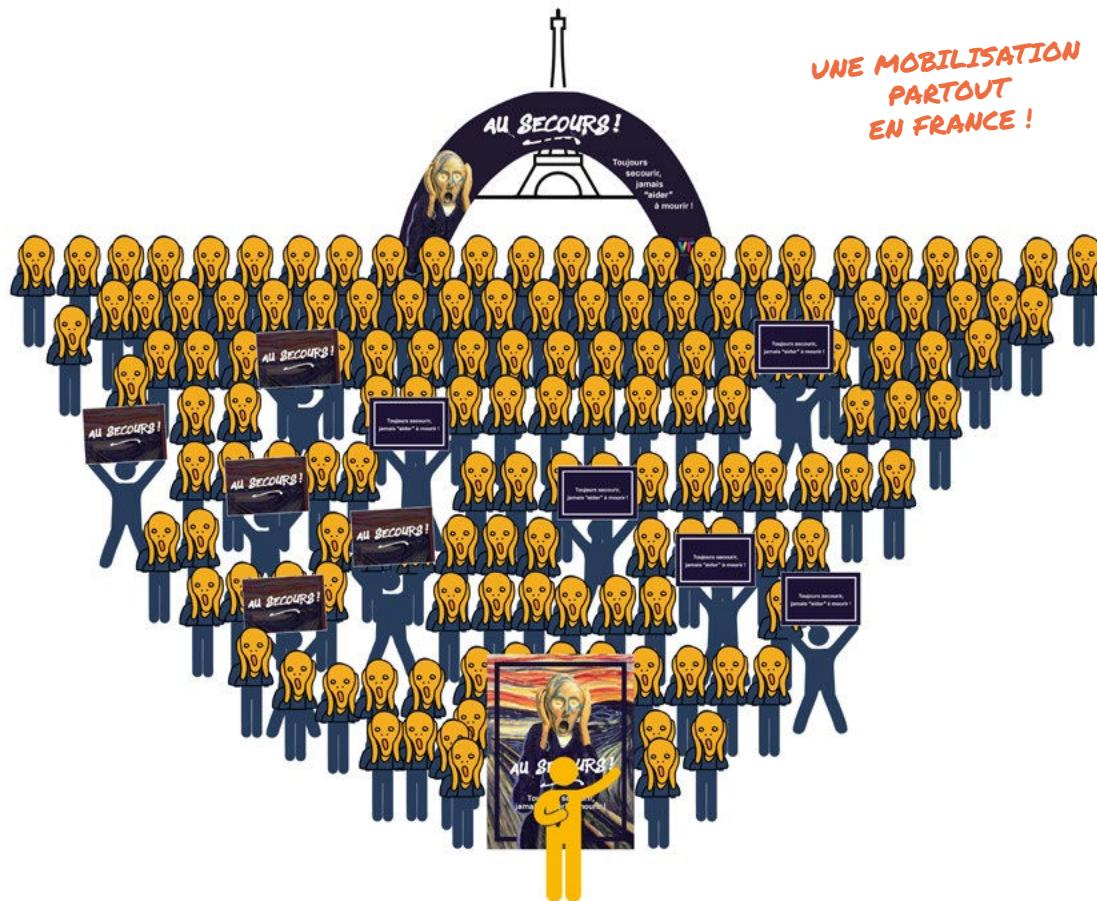
UNE CINQUANTINE DE HAPPENINGS

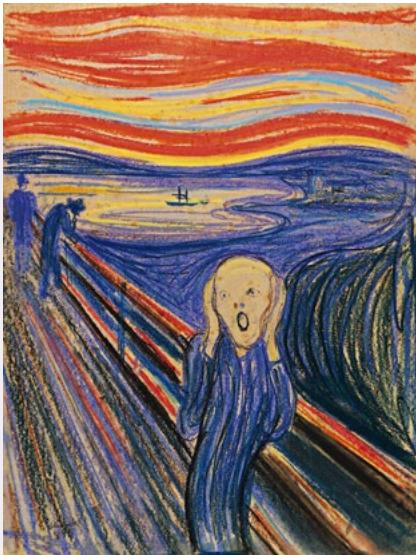
Le samedi 2 décembre, Alliance VITA fait retentir dans toute la France un cri de protestation contre la légalisation du suicide assisté.

Un cri scénographié de manière saisissante par des milliers de personnes portant un masque et encadrant leur visage de leurs deux mains de façon à incarner le célèbre *Cri* peint en 1893 par Edvard Munch.

Pendant que les participants reproduisent *Le Cri* de Munch, un discours sur la prévention du suicide sur fond musical est également prononcé afin que tous entendent ce double cri de détresse.

Des pancartes et des banderoles complètent ce tableau vivant : « Au secours ! Toujours secourir, jamais "aider" à mourir. »





Pourquoi s'être inspiré de ce tableau ?

Mondialement connu, *Le Cri* de Munch est certainement l'expression picturale la plus dramatique et la plus vibrante de la douleur, de l'angoisse, du désespoir. Visage en forme de crâne, yeux écarquillés d'épouvante, bouche béante laissant percer un cri silencieux : par cette incarnation, Alliance VITA veut provoquer une prise de conscience collective : tout suicide est un drame et un appel à l'aide !

LA DIFFUSION DE TRACTS ARGUMENTAIRES

Au terme du happening, les membres d'Alliance VITA **distribuent des tracts aux passants pour les sensibiliser** à la menace qui pèse sur les personnes fragiles et toute la société ainsi que sur la prévention du suicide.

Les tracts distribués rappellent en quoi consiste le suicide assisté, quelles sont les grandes lignes du débat et de la législation actuelle sur la fin de vie et donnent des outils de compréhension pour éveiller les consciences.



UNE CAMPAGNE DIGITALE

Nos réseaux sociaux (X, Facebook, Instagram, YouTube et TikTok) et notre site Internet se feront l'écho de ce cri durant plusieurs jours pour toucher le plus de personnes possible et apporter une autre voix au débat sur la fin de vie.



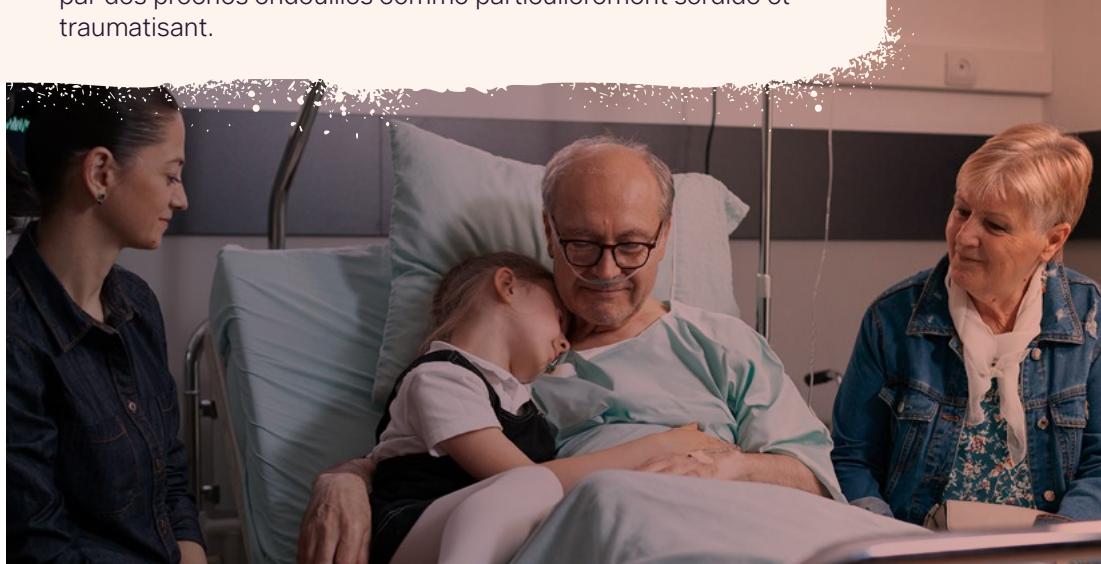
alliancevita.org/le-cri

UN CRI POUR DÉCONSTRUIRE LES IDÉES REÇUES SUR LA FIN DE VIE



« Le suicide, c'est violent et traumatisant pour les proches. Le suicide assisté, c'est "plus propre", "plus doux". Et on a le temps de s'y préparer. »

- Quoi qu'en dise, un suicide assisté reste un suicide, une mort délibérément provoquée, brutale, avec même un facteur qu'on peut estimer aggravant : la complicité de ceux qui ont cru devoir renoncer à porter secours à la personne en danger de mort.
- Dans la réalité, la décision d'une personne malade, dépendante ou âgée de mettre fin à ses jours peut avoir un retentissement particulièrement douloureux pour les membres de son entourage qui se voient imposer cette issue. Des conjoints, des enfants, des frères et sœurs, des amis en ont livré des témoignages poignants (cf. Daniel Gall, *J'ai accompagné ma sœur*, Éditions Michalon).
- Quand la mort est naturelle, les proches sont moins enclins à se sentir responsables et à se faire des reproches. Il n'en est pas de même quand la mort est provoquée : des familles se sont divisées durablement entre ceux qui cautionnent le geste létal et ceux qui ne l'acceptent pas. Sans parler des tensions entre soignants plus ou moins directement impliqués.
- Le caractère social, anticipé, célébré voire festif et commercial de certains suicides assistés (comme au Canada) peut être considéré par des proches endeuillés comme particulièrement sordide et traumatisant.



IDEÉE REÇUE

2

« Le cadre légal actuel ne répond pas à toutes les souffrances. »

→ La France a beaucoup progressé dans le soulagement des douleurs. On ne meurt plus comme il y a 10 ans. Le choix n'est pas entre souffrir et mourir. Aujourd'hui on a les moyens de soulager même les souffrances réfractaires, ne serait-ce que par des sédatrices intermittentes. Et en toute fin de vie très douloureuse, la loi autorise la sédatrice profonde et continue jusqu'au décès.

Mais les conclusions de la mission d'évaluation parlementaire de la loi Claeys-Leonetti ont montré que **la loi est encore peu connue et peu appliquée faute de moyens**. Comme le souligne le député Thibault Bazin dans sa contribution au rapport, une évolution législative dans ces conditions pourrait conduire à ce que « l'aide active à mourir » soit demandée par défaut, faute de pouvoir bénéficier d'un accompagnement satisfaisant en fin de vie.

→ Le suicide assisté et l'euthanasie **n'éliminent pas la souffrance** mais provoquent la mort. C'est une forme d'abandon. Au contraire, il faut **garantir l'accès aux soins palliatifs**. D'après l'expérience des services de soins palliatifs, les rares demandes d'euthanasie s'effacent, dans l'immense majorité des cas, une fois la souffrance soulagée. La demande de mort est essentiellement un appel à l'aide.

IDEÉE REÇUE

3

« Légaliser le suicide assisté permettra à chacun de faire son choix sans obligation pour ceux qui ne le souhaiteront pas. »

→ Le « droit de mourir » demandé pour les uns peut se transformer en **devoir de mourir** pour ceux qui sont les plus fragiles. Cette loi modifierait le regard de la société sur les plus vulnérables qui pourraient vouloir s'autoexclure par peur de peser sur leurs proches.

Au **Canada** où les dépenses publiques sociales sont inférieures à la moyenne des pays membres de l'OCDE, le recours à l'euthanasie par manque d'aide financière interroge : le cas de Sathya Dhara Kovac est emblématique. Atteinte de SLA et euthanasiée en octobre 2022, elle a écrit à ses proches : « *En fin de compte, ce n'est pas une maladie génétique qui m'a fait partir, c'était un système... Il y a un besoin désespéré de changement. C'est la maladie qui cause tant de souffrance. Les personnes vulnérables ont besoin d'aide pour survivre. J'aurais pu avoir plus de temps si j'avais eu plus d'aide* ».

En **Suisse**, le suicide assisté est proposé dans les maisons de retraite, dans les centres de soins palliatifs...

→ Ce « nouveau droit » imposerait à la société de s'organiser pour le rendre effectif en impliquant des soignants pour prescrire ou administrer les produits létals. Il est donc inexact de dire que ce droit ne concerne que ceux qui opteront pour un suicide assisté.

IDEE RESUE



« Le suicide assisté et l'euthanasie seront encadrés strictement. »

Les exemples étrangers montrent que partout où l'euthanasie et le suicide assisté ont été légalisés à titre exceptionnel, le cadre n'a ensuite cessé de dériver.

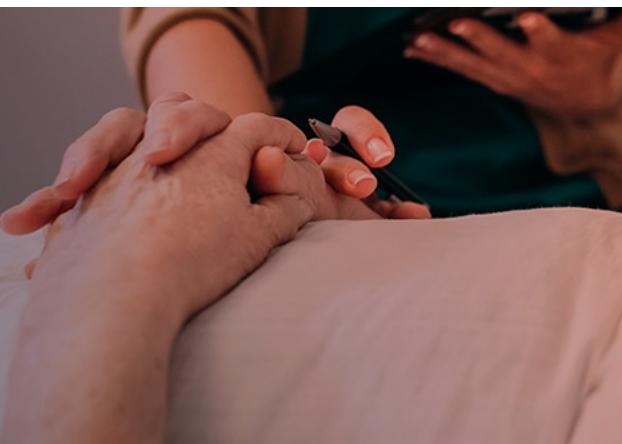
- En **Belgique**, le nombre d'euthanasies a décuplé depuis la légalisation en 2002. L'euthanasie est ouverte aux mineurs sans limite d'âge depuis 2014 et tous les établissements de santé sont forcés de la pratiquer depuis 2020. Par ailleurs, plusieurs patients souffrant de dépression ou de troubles psychiatriques ont été euthanasiés, comme la jeune Shanti de Corte, euthanasiée pour dépression alors qu'elle avait échappé à l'attentat de l'aéroport de Bruxelles en 2016.
- La **Suisse** a ouvert le suicide assisté aux détenus et aux personnes « fatiguées de vivre », les rendant éligibles à la mort.
- Au **Canada**, pays où l'on meurt le plus par euthanasie, une ancienne combattante de l'armée s'est vu proposer l'euthanasie par un agent du ministère des Anciens Combattants alors qu'elle ne demandait que le soutien et les services auxquels elle avait droit.

IDEE RESUE



« Légaliser le suicide assisté permettrait de faire baisser le nombre de suicides violents et traumatisants »

- En autorisant le suicide assisté, on normalise le suicide et on entrave sa prévention en ignorant qu'il produit un effet de contagion aussi nommé « l'effet Werther ». Dans des recommandations adressées aux professionnels des médias, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en partenariat avec l'Association internationale pour la prévention du suicide (IASP), préconise notamment d'éviter le langage qui sensationnalise et normalise le suicide ou qui le présente comme une solution aux problèmes.
- En autorisant le suicide assisté sous certaines conditions, on exclut *de facto* certaines personnes de la prévention du suicide.
- Professeur d'éthique de la santé et ancien membre d'un comité de contrôle de l'euthanasie du gouvernement néerlandais, Theo Boer a déclaré s'être trompé en pensant que « que nous pourrions ainsi réguler le suicide, en limitant ces cas trop fréquents où une personne met fin à ses jours ». Aux **Pays-Bas**, pays où le suicide assisté et l'euthanasie sont dé penalisés depuis 2001, le nombre de suicides est passé de 8,3 pour 100 000 habitants en 2007 à 10,6 en 2021, soit une hausse de 27%. Dans le même temps, le taux de décès à la suite d'une euthanasie est passé de 1,6 % en 2007 à 4,8 % en 2021.





UN CRI QUI INVITE À AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ QUI PREND SOIN DES PLUS VULNÉRABLES

Face au risque que la légalisation du suicide assisté et de l'euthanasie fait peser sur la cohésion de la société, Alliance VITA revendique son engagement en faveur d'une société solidaire où la vulnérabilité l'emporte sur la toute-puissance.

IL S'AGIT DE :



RÉAFFIRMER LE REFUS DE L'EUTHANASIE ET DU SUICIDE ASSISTÉ

comme de l'acharnement thérapeutique, conformément à l'esprit des lois Leonetti de 2005 et Claeys-Leonetti de 2016, toutes deux votées à l'unanimité.



GARANTIR L'ACCÈS UNIVERSEL AUX SOINS PALLIATIFS

Appliquer concrètement la loi de 1999 alors que 21 départements n'ont toujours pas d'unités de soins palliatifs (même s'ils ont des lits « dédiés » et des équipes mobiles valeureuses), cela demande une ambition politique et des moyens à la hauteur de ces ambitions.



RÉPARER LES DÉFAILLANCES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Crises de l'hôpital, des déserts médicaux, des professions médicales, des urgences, des EHPAD, de l'accès aux centres anti-douleur. Ces crises rendent encore plus risquée la levée de l'interdit de tuer pour les patients.



FINALISER UNE LOI GRAND ÂGE ET AUTONOMIE REPOUSSÉE À MAINTES REPRISES

Alors que le nombre de personnes de plus de 85 ans sera multiplié par trois d'ici 2050 (rapport Libault), le manque de volonté politique pour adapter notre société au vieillissement interroge. Il y aurait de l'indécence à légaliser l'euthanasie dans ce contexte.

Depuis 30 ans,
**Alliance VITA agit pour la protection
 de la vie et de la dignité humaine
 avec 2 missions :**

Aider

... les personnes confrontées aux épreuves de la vie avec ses 3 services d'écoute :
 SOS Bébé, SOS Fin de vie et Thadeo.

SOS BÉBÉ

Pour toutes les questions liées à la maternité (fausses couches, grossesses imprévues, IVG, handicap, infertilité...).

sosbebe.org 



SOS FIN DE VIE

Pour écouter et soutenir les personnes malades ou en fin de vie, leurs proches, les soignants ainsi que les personnes endeuillées...

sosfindevie.org 



THADEO

Pour tous les soignants en situation d'isolement, de surmenage, confrontés à un dilemme éthique ou un cas complexe...

thadeo.fr 



Sensibiliser

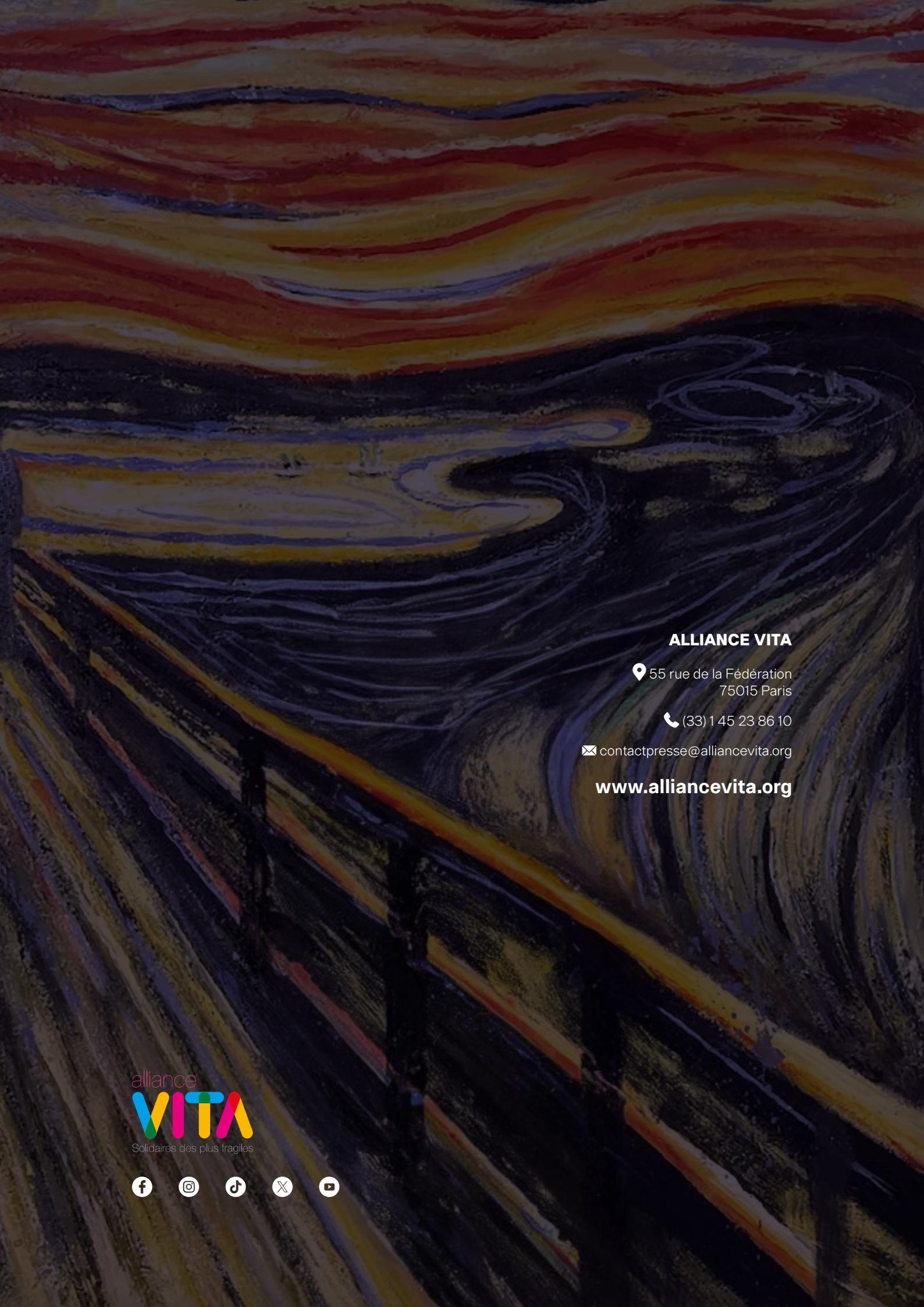
... le grand public et les décideurs.

● Décryptage des enjeux de l'actualité bioéthique aux niveaux national et international, par des publications, des études, des prises de parole médiatiques et des rencontres avec les décideurs politiques.

● Réalisation de campagnes nationales d'information, participation aux échanges et à la réflexion sur les questions d'éthique biomédicale contemporaines.

● Formation aux enjeux bioéthiques, avec l'Université de la vie ou le Campus VITA.

Alliance VITA intervient aussi auprès des instances internationales (Union européenne, Conseil de l'Europe, ONU...) et est accréditée avec un statut spécial à l'ONU auprès du Conseil économique et social (Ecosoc).



ALLIANCE VITA

📍 55 rue de la Fédération
75015 Paris

📞 (33) 1 45 23 86 10

✉️ contactpresse@alliancevita.org

www.alliancevita.org

